



COMMUNE DE FOS

PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2025

Le 30 juillet 2025, à 17 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire.

Convocation et affichage effectués le 25 juillet 2025.

Présents : Pascal PENETRO, Roberto BOYA-QUINTANA, Jean-Michel ESTOUP, Marie-Louise TREY et Christophe CERCIAT.

Représentés par pouvoir :

Absents : Dominique BOUTONNET, André OSET et : Isabelle DEQUESNE

Arrivée en cours de séance :

Départ en cours de séance :

Secrétaire de séance : les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal, Madame Marie-Louise TREY, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025. Monsieur le Maire propose de voter le dernier compte rendu de conseil.

Il est adopté à l'unanimité.

M le maire propose de passer à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel. (Délibération modificative).
- Questions diverses.

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel. (Délibération modificative).

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il convient de prendre une nouvelle délibération modificative pour intégrer le cadre d'emploi de rédacteur territorial à la suite d'une promotion interne.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'abroger les délibérations précédentes de mise en place du RIFSEEP N°02/2020 du 31 janvier 2020, N° 23/2022 du 17 avril 2022 et N° 33/2022 du 4 octobre 2022.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le RIFSEEP et d'en fixer le cadre juridique.

Vote : à l'unanimité

Questions diverses.

M. le Maire : Il faut que l'on s'occupe des devis pour les plaques des rues et des maisons.

M. ESTOUP : j'envoie les demandes cette semaine.

Pas de questions du public :

La séance est levée à 17 h 36

PV approuvé à la séance du 18 janvier 2026

Le Maire, Pascal PENETRO

Secrétaire de séance, Marie-Louise TREY

